Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200257-20251209-D2025_12_10_13-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 10 décembre 2025

Convocation du :	*4 décembre 2025*
Date d'affichage :	*6 décembre 2025*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/10/13 **(nomenclature 1.1)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Pascale LE TERTRE, François LE QUEFFRINEC, Suzanne LE DÛ, Michel LE CALVEZ, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Martine TISON, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL, Jean-Pierre TREMEL, Véronique LE GRUIEC, Francis LE LAY et Danielle LE GAC, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Stéphanie LE CUN à Mme LE GAC
M. Sébastien LACHATER à M. ROLLAND

Absents : Mme Laure-Line INDERBITZIN (excusée)
M. Patrick MORCET

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE TERTRE.

Objet - Complexe sportif Francis Boscher : Marché de Maîtrise d'œuvre - Avenant n°4

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité d'ajuster le montant de base sur lequel s'applique la rémunération de la Maîtrise d'œuvre.

En effet, l'acte d'engagement portait à l'origine sur un montant estimé à 1.897.000 euros. C'est ce montant qui a été validé par la signature de l'avenant n°2 le 19 juillet 2024.

Or, après notification du marché « Travaux » en avril 2025, ce montant est de 2.285.578,86 euros (hors sujétions techniques imprévues).

Il est donc proposé au Conseil de valider l'avenant n°4 qui ajuste le montant de base du Marché de Maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, le taux de rémunération de la MO est de 8,66 % (7,05% missions de base + 1,61% missions complémentaires).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Valider** l'avenant n°4 du marché de Maîtrise d'œuvre ;
- **Autoriser** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pascale LE TERTRE